

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

10^{ème} Commission**N° CP-2019-8-10-10****Service instructeur**

DSOL - Direction enfance, santé, insertion

Service consulté**PREVENTION SPECIALISEE****CONVENTION CONCERNANT LE FINANCEMENT AU PROFIT DE LA VILLE DE
MULHOUSE DE QUATRE POSTES D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS
INTERVENANT AU SEIN DES COLLEGES**

Résumé : La prévention est une compétence forte de l'action sociale du Département. Elle se décline dans le champ de l'enfance comme dans celui de la jeunesse et mobilise notamment, en plus des travailleurs sociaux du Département, les Associations de Prévention Spécialisée subventionnées par le Département ainsi que d'autres partenaires avec, pour dénominateur commun, la réussite éducative.

A ce titre, les liens avec l'Education Nationale et les villes apparaissent comme une évidence. Ils sont particulièrement développés sur le territoire de Mulhouse, le Conseil départemental finançant depuis de nombreuses années des postes de travailleurs sociaux à la Ville, leurs actions aux abords des collèges complétant utilement celles des équipes de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM).

Aux fins de conserver cette dynamique, il est proposé d'autoriser la signature d'une nouvelle convention pour le financement de 4 postes d'éducateurs spécialisés à la Ville de Mulhouse à hauteur de 127 532 € pour l'année 2019.

Depuis 2001, le Département finance, par voie de convention à la Ville de Mulhouse, des postes d'éducateurs spécialisés, rattachés au Pôle Démocratie, Solidarité et Proximité, intervenant dans des collèges situés en zones sensibles, afin de développer des actions de prévention en milieu scolaire. Ils s'adressent ainsi prioritairement aux jeunes collégiens de 11 à 16 ans.

Ils travaillent en articulation avec les coordinateurs en charge des Coordinations Territoriales Prévention et Sécurité à Mulhouse afin d'exercer leurs missions tant au sein de ces établissements scolaires conjointement avec le personnel éducatif, qu'en lien avec l'environnement des élèves (parents, partenaires, ...).

Au quotidien, les travailleurs sociaux des services départementaux, de la prévention spécialisée et de la Ville, interviennent de concert et en complémentarité sur le terrain pour mener des actions de prévention auprès des adolescents (prévention du décrochage scolaire, de la désinsertion sociale, de la violence et des incivilités).

Les établissements scolaires apparaissent notamment comme des lieux de repérage intéressants en termes de détection et de premiers contacts auprès d'adolescents en difficulté, permettant d'engager les démarches d'un suivi préventif individuel et familial.

La pertinence de ce maillage des actions aux abords des collèges s'avère d'autant plus crucial sur le territoire mulhousien, au moment où s'engage le projet de relocalisation du collège Kennedy avec le transfert momentané des élèves de ce dernier vers le lycée Camille Claudel à compter de la rentrée 2020-2021 qui verra les effectifs sur site se multiplier par deux.

Ces différentes actions feront l'objet d'une attention du groupe projet « prévention des situations à risques dans les collèges » en cours de constitution, qui concerne 7 établissements du territoire mulhousien et qui s'inscrit dans la politique départementale de prévention spécialisée, menée en transversalité avec le Territoire de Solidarité Mulhouse, l'Education Nationale et la Ville concernée.

Aussi, aux fins de consolider et de poursuivre l'ensemble de ces projets, une nouvelle convention est proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019.

La 10^{ème} Commission a émis un avis favorable en date du 12 juillet 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver et de m'autoriser à signer la convention entre le Département et la Ville de Mulhouse concernant le financement de quatre postes d'éducateurs spécialisés en collèges, au titre de l'année 2019, jointe en annexe au rapport ;
- d'autoriser le versement du financement correspondant, à savoir 127 532 euros, à imputer sur le programme H 711 imputation 65-51-6568-3037-501 pour les postes d'éducateurs en collèges à la Ville de Mulhouse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT